

# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2014

Etaient présents :

M. Denis GRAS, Mlle Michelle BASTIDE, MM. François ESTEVENON, Frédéric MONTANIER, Jean-Marc BRUGERON, Arnaud BRINGER, Hervé COURNUT, Nicolas VELAY, J-Philippe MACHARD, Mme Marcelle ROUQUET.

Absente excusée : Mme Catherine REVERSAT-PINTENET

## 1- Taxe d'aménagement

A l'unanimité, les conseillers décident de ne pas modifier la taxe d'aménagement qui reste donc fixée à 2%

## 2- Vente de la parcelle appartenant au CCAS de la Chaze de Peyre et cadastrée ZN 87 : Cette vente ne peut se réaliser qu'avec l'accord du conseil municipal, quant au principe de l'aliénation d'un bien (il n'a aucun pouvoir sur les conditions de la vente qui relèvent de la seule compétence du CCAS).

Avec 7 abstentions, le suffrage exprimé de 3 voix « pour » emporte autorisation de vente.

## 3- Fin du plan agri-environnemental

M. le Maire expose les grandes lignes de la réunion de Nasbinals du 24 novembre ; par ailleurs, les dispositions à prendre concernant la totalité du territoire de la Terre de Peyre et seront donc étudiées lors de la prochaine réunion communautaire.

## 4- Travaux

Mme Murielle TROCELLIER accepte de céder les quelques mètres carrés nécessaires à l'élargissement suffisant du chemin desservant les propriétés BESSIERE, BONNEFOY et COMBETTE (environ 5 m de large). La commune prendra les frais à sa charge. 10 voix « pour », zéro « contre »

## 5- Décision modificative n°3 :

Une recette non inscrite au budget art. 7381 pour 3057,26 € permet d'augmenter le fonds de concours (supplément à la voirie 2014) de 2638,25 € le reliquat de 419,01€ est inscrit en dépenses imprévues. Les conseillers se prononcent favorablement, à l'unanimité, par 10 voix « pour », zéro « contre ».

## 6- Transport scolaire

19 élèves domiciliés sur la commune ont bénéficié du transport scolaire pendant l'année 2013/2014 pour un montant total de 4617 €. Le conseil vote cette dépense par 10 voix « pour », zéro « contre »

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2014

### 7- Assurance statutaire

Monsieur le Maire expose les risques encourus par la commune vis-à-vis du personnel communal, notamment en cas d'accident du travail, d'invalidité, de décès. Le Centre de Gestion 48 a fait connaître le résultat de l'appel public à concurrence : la CNP assurances propose une couverture dont le coût est basé sur 5,09% de la masse salariale ; le CDG porte le montant des frais de gestion à 8,5% de celui de l'assurance. Le conseil vote : 10 voix « pour », zéro « contre »

### 8- Régime indemnitaire

Ce régime étant attaché à 2 délibérations et ne prenant pas en compte certains grades, il est proposé aux membres du conseil de mettre à jour le régime indemnitaire du personnel. Le conseil vote : 10 voix « pour », zéro « contre »